

VILLE DE ROYAN

REUNION DU 30 OCTOBRE 1965 à 20 H

OBJET:

ENSEIGNEMENT :
Bourse d'études
au groupe JUSTAMON

Le trente octobre mil neuf cent soixante cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. le Député-Maire, d'après convocations faites le 26 Octobre 1965

Etaient présents: M. de LIPKOWSKI, MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BENDER, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, POUGET, GACHET, BROTEAU, BIDEAU, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMEQ, LANUSSE, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, NARTEAU, BUJARD

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Le Conseil Municipal avait accordé une bourse d'études de 200 fr, au Groupe LASSAUSAIE pour un voyage d'études en ESPAGNE.

Ce groupe n'a pu accomplir ce voyage et c'est le groupe JUSTAMON qui s'est rendu en TUNISIE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la proposition de la Commission culturelle,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 19 Octobre 1965,

DECIDE ,

- d'attribuer une bourse d'études de 200 fr pour un voyage d'études en TUNISIE au Groupe JUSTAMON, aux lieu et place du groupe LASSAUSAIE.
- que la somme sera réglée à Monsieur JUSTAMON, Surveillant Général du

./.

Lycée, Chef de groupe, et imputée au Chapitre 943 -Article 6550 du Budget 1965.

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que susdit.

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le 8 NOV. 1965
Le Sous-Préfet.



Pour extrait conforme au registre,

Pr le député-Maire
L'Adjoint délégué,